



AVIS DE TRAVAUX sur le réseau d'EAU POTABLE

→ INFORMATION AUX RIVERAINS ←

Madame, Monsieur,

À PARTIR DU **06 NOVEMBRE PROCHAIN** et pour une durée de 16 semaines, soit **JUSQU'AU 16 FEVRIER 2024**, le SIAEP de la Forêt de Rambouillet entreprend des travaux de renouvellement sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune de HERMERAY. Ces travaux concerneront la **Rue de la Forêt (RD 107)** (cf. plan d'emprise au verso).

L'entreprise SARC, interviendra pour la réalisation de ces travaux ayant pour but la pose de 1 600 mL de canalisation Fonte DN 150, la reprise des branchements existants avec le déplacement des compteurs d'eau sur le domaine public, et le raccordement sur les conduites existantes.

- 🚧 **Rue de la Forêt (RD 107)** : La circulation sera interdite, sauf aux riverains, durant toute la durée du chantier. Une déviation via EPERNON et RAMBOUILLET sera mise en place durant la durée des travaux pour les véhicules transitant par HERMERAY. Durant la journée, l'accès aux habitations devra se faire préférentiellement par POIGNY la FORET ou bien la Rue de la Forêt selon l'avancement des travaux. Lorsque la tranchée sera au droit de votre propriété, il est possible que seul un accès piéton soit maintenu sur la journée de travail.

L'accès aux propriétés restera possible, ainsi qu'aux véhicules assurant une mission de service public (la Poste, collecte des déchets, pompiers, ...). Selon le moment de la journée, la circulation pourra être rendue difficile en raison de l'étroitesse de la chaussée. Lorsque les travaux seront au droit de votre propriété, **le chef de chantier vous prévendra alors individuellement** des impossibilités d'accès ou de sortie de véhicules de votre propriété afin que vous puissiez anticiper la sortie de ces derniers s'il y a lieu.

En dehors des horaires de travail de l'entreprise (*nuits et week-ends*), le chantier sera clos avec mise en place de barrières de protection.

Lors de ces travaux, des coupures d'eau seront nécessaires pour le raccordement des conduites. Vous serez informé de ces coupures à l'avance, par affichettes.

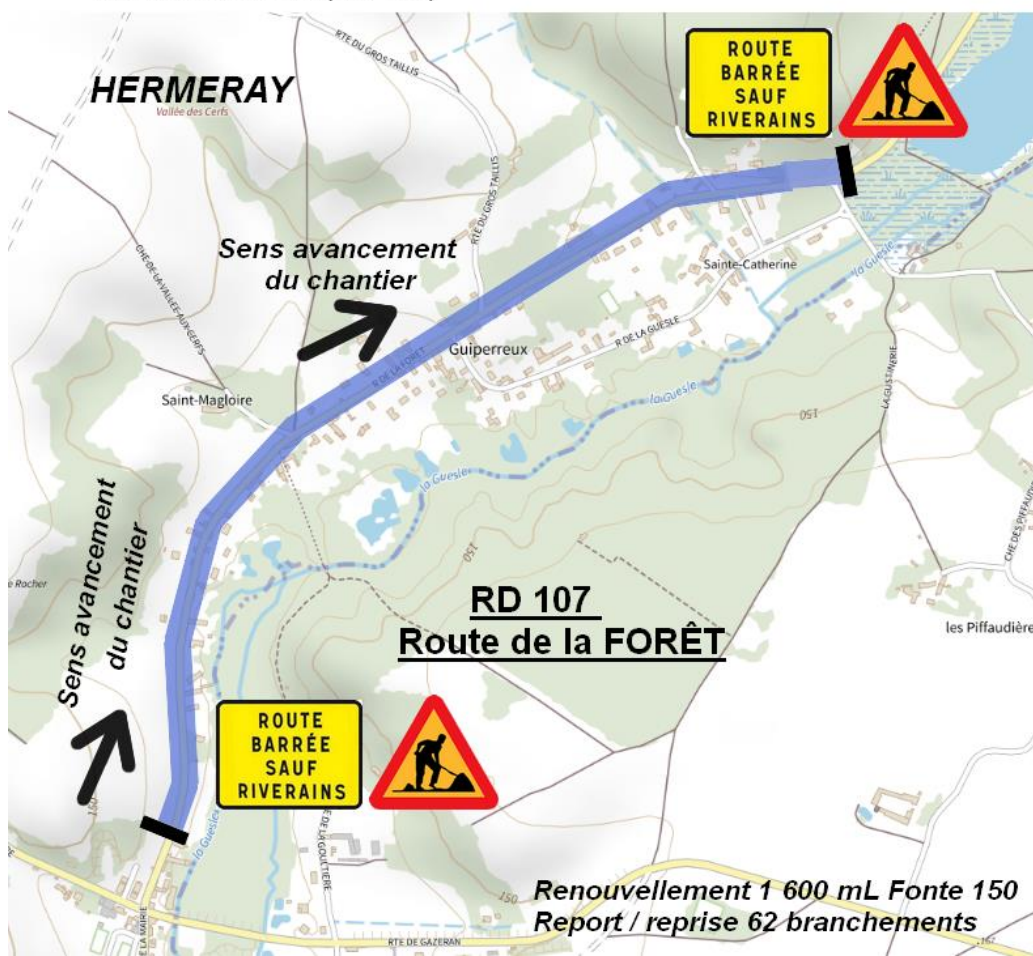
Nous vous informons également que l'entreprise SARC sera susceptible d'intervenir chez vous, afin de déplacer votre compteur d'eau sur le domaine public.

Collecte des ordures ménagères : Pendant cette période de travaux, la collecte des ordures ménagères, des emballages et le ramassage des verres seront maintenus.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser, Madame, Monsieur, des désagréments que nous pourrions occasionner pendant ces travaux.

Emprise et phasage des travaux :

— Du 06 Novembre 2023 au 16 Février 2024 :
Remplacement de la canalisation d'eau potable
Route de la Forêt (RD 107)



Plan de déviation :

